

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt quatre, le dix juin à vingt heures

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur CONFOLANT Philippe, Maire,

Date de la convocation : 27/05/2024

Présents : Philippe GALLO. Philippe CONFOLANT. Daniel BILLARD. Serge BILLARD. Marie BOSSU. Sébastien MAUROUSSET. Anthony BOURBON .Louis de FARALS. Antoine SCHERRER. Didier de CACQUERAY

Secrétaire de séance : Sébastien MAUROUSSET

ORDRE DU JOUR

- 1) Procès verbal et délibérations afférentes du 9 avril 2024
- 2) Prévoyance employés obligatoire
- 3) SISPEA (observatoire de l'assainissement DDT)
- 4) Zones des énergies renouvelables
- 5) Réglementation de la publicité extérieure
- 6) Réfection voirie
- 7) Aménagement route du Centre de Loisirs
- 8) Travaux divers
- 9) Participation école de musique du Blanc
- 10) Remplacement poste secrétariat de Mairie 2025
- 11) Questions diverses

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour une demande d'avis pour un projet de permis de construire d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de Pouligny Saint Pierre.

- 1) Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2024 est accepté à l'unanimité ainsi que les délibérations afférentes (N°2024-005 à 2024-020).

Délibération N°2024-021

2) PRÉVOYANCE EMPLOYÉS

Une participation à la garantie Prévoyance pour les Employés sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025. Il convient d'instituer la participation financière de la Commune et d'adhérer à la Convention proposée par le groupement des Centres de gestion du Cher, de l'Eure et Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher.

Le Conseil Municipal décide de proposer une participation à hauteur de 50% pour chaque Employé. La fiche de saisine sera soumise pour avis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Indre. Une Délibération sera donc prise lors d'un prochain Conseil Municipal suivant l'avis du Centre de Gestion de l'Indre.

3) OBSERVATOIRE ASSAINISSEMENT

Un rapport concernant le prix, la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'année antérieure doit être mis en ligne sur les services de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce RPQS est approuvé par le Conseil Municipal et le public peut le consulter sur le site :

www.services.eaufrance.fr.

Délibération N° 2024-024

4) ZONES ENERGIES RENOUVELABLES

La délibération N°2023-053 du 11 décembre 2023 instituait l'implantation des zones des Energies renouvelables sur la Commune. Les plans seront accessibles sur le portail cartographique des énergies renouvelables dès l'arrêté préfectoral.

5) POUVOIR DE POLICE SUR LE RÈGLEMENT LOCAL DE LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Dans le cadre de la police de publicité qui porte sur la pose d'enseignes, en façade des commerces et services, de pré-enseignes indiquant l'emplacement des commerces ou tout autre affichage publicitaire, le Conseil Municipal décide de continuer à donner la compétence à la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

6) RÉFECTION DE VOIRIE

Lors du dernier Conseil Municipal du 9 avril 2024, le Conseil Municipal avait décidé des travaux d'entretien sur les routes les plus détériorées.

Un devis de l'Entreprise TECHNIROUTE est présenté qui concerne la Route des Auzannes et celle des Berthonnières pour un montant de 6 345 € TTC. Il est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Chaque année, des travaux seront réalisés sur les autres routes (le devis total de la réfection de la voirie communale s'élève à 21 150 €).

7) AMÉNAGEMENT ROUTE DU CENTRE DE LOISIRS

Comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal du 9 avril 2024, un comptage de sécurité a été réalisé sur la route du Centre de loisirs afin d'étudier la sécurité à prévoir.

Selon ce comptage effectué par l'Unité Territoriale du Blanc, il s'avère que la vitesse est excessive au droit du Centre de Loisirs et en amont du virage proche de la RD 950, coté « Rue des Grandes Vignes ».

Les Services du Conseil Départemental vont établir le plus rapidement possible le plan des solutions adaptées pour le ralentissement des voitures afin de sécuriser au mieux cette portion de route.

8) TRAVAUX DIVERS

L'appartement au-dessus de l'Épicerie a été loué au 1^{er} juin 2024.
Les travaux réalisés par les services communaux s'élèvent à 1 256,26 €.

Les travaux de l'enfouissement des réseaux dans le hameau des Cloîtres sont terminés. L'éclairage public ainsi que les branchements sont en cours de réalisation.

- Un nouveau devis actualisé des Ets COUSIN-PERRIN de 568,96 € est accepté pour le remplacement de l'ordinateur du Point Multi Services.

Délibération N°2024-023

9) ECOLE DE MUSIQUE DU BLANC

Lors d'un précédent Conseil Municipal du 11 mars 2024, il avait été évoqué la demande de participation financière de la Mairie du Blanc, qui supporte l'intégralité de la charge financière (quel que soit le lieu de résidence) de l'enseignement artistique (musique, danse...) des personnes inscrites. La Commune de Fontgombault ne pouvait financièrement participer à ces frais qui s'élevaient à 558 € par élève.

De nouvelles réunions sont actuellement en cours afin de créer un Syndicat Intercommunal pour l'école de Musique avec une adhésion selon des critères bien définis pour chaque Commune afin de permettre que cette école de musique reste une vraie richesse pour la ville du Blanc et le territoire alentour, dont Fontgombault fait partie.

10) POSTE DE SECRETARIAT

La Secrétaire de Mairie va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2025. Le Conseil Municipal propose d'ouvrir un poste à partir du 1^{er} janvier 2025 afin de réaliser « le tuilage » nécessaire. Ce poste serait ouvert sous forme de mutation et sera publié par le Centre de Gestion de l'Indre.

11) PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE POULIGNY SAINT PIERRE

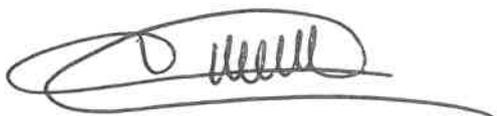
Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'avis de la Direction Départementale des Territoires, considérant l'impact environnementale sur les Communes limitrophes, pour un projet de centrale photovoltaïque de 5,4 ha sur la Commune de Poulligny Saint Pierre. Après consultation du dossier, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

Délibération N°2024-022

12) QUESTIONS DIVERSES

- Les habitants peuvent adhérer ou participer aux diverses animations proposées pour le Jardin partagé.

Le Maire,
P. CONFOLANT



Le Secrétaire de séance,
S. MAUROUSSET

